PAUL CALIN ENTREPRISE

Siège Social : 3, rue de la scierie - RD 3e - 88300 BARVILLE
Téléphone : 03 29 06 90 09 - Fax : 03 29 06 82 52
88barville@paul-calin.com

Succursale : route de Villiers-en-Lieu - RD 221 - 52100 SAINT-DIZIER
Téléphone : 03 25 05 26 08 - Fax : 03 25 56 30 54
52saint-dizier@paul-calin.com

www.paul-calin.fr

BÉTON PRÊT A L'EMPLOI
CARRIÈRES et SABLIÈRES
TRAVAUX PUBLICS

Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Marne
Préfecture de la Haute-Marne
89 rue Victoire de la Marne
52011 CHAUMONT Cedex

N/RÉF. :
V/RÉF. :

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)**

Saint-Dizier, le 29 Juin 2015

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE
30 JUIN 2015
ARRIVÉE

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Yves CALIN, agissant en qualité de Directeur général délégué de l'Entreprise PAUL CALIN s.a, dont le siège social est situé 3, rue de la Scierie, 88300 BARVILLE, ai l'honneur de déposer un dossier d'enregistrement au titre de l'article R.512-46-1 du Code de l'Environnement se rapportant à l'exploitation d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur le territoire de la commune d'Hallignicourt (52100).

Les renseignements se rapportant à cette demande sont conformes aux dispositions des articles R.512-46-3 à R.512-46-6 du Code de l'Environnement.

L'exploitation envisagée porte sur un apport de déblais inertes de 20 000 tonnes/an en moyenne (maximum : 26 000 tonnes/an).

Compte tenu des délais d'exploitation et de remise en état finale du site, l'autorisation est demandée pour une durée de 30 ans.

Par ailleurs, en vertu du point 3 de l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, je sollicite l'autorisation de présenter le plan d'ensemble des installations projetées au 1/300éme.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Yves CALIN
Directeur général délégué

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.560.000 EUROS - RÉGIE PAR LA LOI DU 24/07/66 ET LE DÉCRET DU 23/03/67 - R.C.S. EPINAL B 826 050 296
SIRET 826 050 296 00142 - CODE APE : 2363 Z - N° DE T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE FR 41 826 050 296
VOIR CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES AU VERSO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Entreprise Paul CALIN

Conformément au code de l'environnement et à l'arrêté préfectoral n° 2078 du 20 juillet 2015, il sera procédé, **du 1er au 28 septembre 2015**, à une consultation du public portant sur la demande présentée par l'entreprise Paul CALIN qui a déposé un dossier de demande d'enregistrement pour le projet d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de HALLIGNICOURT.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de HALLIGNICOURT suivants les horaires d'ouverture au public :

- **le lundi de 08 h 30 à 11 h 45**
- **le mardi et le jeudi de 8 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 30.**

Au cours de ces ouvertures au public, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou être annexées à ce dernier, si elles sont remises par écrit. Elles pourront également être adressées par courrier à la Préfecture de la Haute-Marne – Bureau des Réglementations et des Elections – 89, rue Victoire de la Marne – 52011 CHAUMONT ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@haute-marne.gouv.fr

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le Préfet de la Haute-Marne et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ou un refus.